

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Invitation à l'Assemblée des délégués

Samedi 12 janvier 2019

10h30

**Merci de tenir compte de l'information concernant
le contrôle des entrées figurant en page 4**

Palais des Congrès, Bienne

Salle de concert
Zentralstrasse 60
2501 Biel

Tél. 032 329 19 19

www.ctsbiel-bienne.ch

PLR
Les Libéraux-Radicaux

PLR
I Liberali Radicali

PLD
Ils Liberals

Bienvenue à Bienne !

Chers délégués,

À l'occasion de la première Assemblée des délégués de 2019, nous aurons l'honneur de remercier et de féliciter dignement notre conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann pour son inlassable engagement au service de notre pays et de notre parti. Le ministre de l'économie Johann Schneider-Ammann a dirigé la Suisse durant des périodes de turbulences. Ce faisant, il a pu compter sur sa précieuse expérience d'entrepreneur. Johann Schneider-Ammann s'est toujours battu pour l'emploi en Suisse. Il a reconnu que l'éducation est l'une des ressources les plus importantes de notre pays et qu'elle se doit d'être ouverte à tous. Après huit années passées au Conseil fédéral, Johann Schneider-Ammann met un terme à une carrière politique exceptionnelle. Parallèlement, nous sommes très heureux que la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter assiste pour la première fois à cette Assemblée des délégués dans ses nouvelles fonctions et vous adresse quelques mots. Les objets suivants seront en outre soumis à vos recommandations de vote :

Initiative populaire « Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage) »

L'initiative contre le mitage a pour objectif que les zones à bâtir ne progressent pas davantage. La création de nouvelles zones à bâtir ne devrait être autorisée que si une surface d'une taille équivalente et de qualité comparable a été déclassée en zone à bâtir. Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent tous deux de rejeter cette initiative. Le débat au Parlement a montré qu'elle ne donne aucune réponse aux problèmes les plus urgents dans le domaine de l'aménagement du territoire. Au contraire, l'initiative limite davantage la marge de manœuvre dont disposent les cantons pour agir contre le mitage et pour réagir aux développements sociétaux et économiques. Par ailleurs, l'argument principal de l'initiative concernant une meilleure densification intérieure est déjà englobé dans la première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire. La CPP recommande à l'unanimité à l'Assemblée des délégués de rejeter cet objet.

Concernant les deux projets suivants, le délai de récolte de signatures n'aura pas encore expiré au moment de l'Assemblée des délégués. Nous souhaitons toutefois déjà les soumettre à votre recommandation de vote afin de pouvoir dédier les prochaines Assemblées de délégués de 2019 aux élections à venir et à d'autres thèmes s'y rapportant.

Loi fédérale sur la réforme fiscale et financement de l'AVS (Projet fiscal AVS)

Le Projet fiscal AVS, adopté au Parlement au cours de la session d'automne 2018, est en réalité une version retravaillée de la réforme de l'imposition des entreprises III. À sa base : l'abolition des règles pour les régimes fiscaux cantonaux, qui ne sont plus acceptés sur le plan international. Afin que la Suisse reste à l'avenir une place économique attractive, le Projet fiscal AVS permettra d'introduire de nouveaux régimes fiscaux spéciaux acceptés sur le plan international. Une compensation sociale au travers de l'AVS sera ainsi intégrée au projet. Notre groupe parlementaire est convaincu que le Projet fiscal AVS est la bonne solution pour maintenir l'attractivité et la compétitivité de notre place économique à l'avenir : ce paquet ne permet pas uniquement de garantir l'attractivité de la place économique, il assure aussi la sécurité juridique et de planification nécessaires pour des centaines de milliers de places de travail en Suisse. Il est toutefois évident que les problèmes structurels de l'AVS ne pourront être entièrement résolus. Ainsi, le PLR s'engage, dans le cadre d'un autre objet (à savoir : la réforme de la Prévoyance vieillesse) pour que des mesures structurelles et relatives aux dépenses soient mises en œuvre dans le domaine de l'AVS.

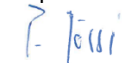
Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive 2017/853 concernant la modification de la directive européenne sur les armes

En raison d'un développement de Schengen, le Parlement a, en septembre 2018, révisé la législation suisse sur les armes. Y voyant une menace pour la tradition suisse du tir, les associations de tir s'y sont opposées et ont lancé un référendum. La nouvelle législation sur les armes contient certes certains durcissements, mais le groupe libéral-radical est convaincu que ces modifications restent supportables pour les tireurs. C'est principalement grâce à notre groupe parlementaire, qui s'est efficacement engagé en ce sens au Parlement. Grâce au groupe parlementaire PLR, la loi a été conçue de la manière la moins bureaucratique possible (incl. notamment la clause d'exception relative à l'arme militaire). Par ailleurs, le développement garantit également la très importante association à Schengen/Dublin. Tant les intérêts des tireurs que les intérêts de la Suisse en matière de politique migratoire et de sécurité seront ainsi pris en compte (maintien de l'accord Schengen/Dublin).

Grâce à votre engagement, l'année 2018 fut un réel succès pour les libéraux-radicaux. Merci pour votre soutien et pour votre engagement ! La Suisse est notre patrie à tous et constitue un modèle à succès unique, de par nos racines locales et notre ouverture au monde. En nous aidant, vous contribuez activement à façonner la Suisse de demain – merci d'être à nos côtés ! L'avenir est une chance. Saisissons-la ensemble, car c'est ensemble que nous devons avancer. Nous vous souhaitons de très joyeuses fêtes !

Meilleures salutations
PLR.Les Libéraux-Radicaux

La présidente du parti



Petra Gössi, conseillère nationale

Le secrétaire général



Samuel Lanz

Programme du vendredi 11 janvier 2019

16h10 – 18h45 **Conférence des présidents des partis (CPP)**

Palais des Congrès de Bienne

Vereinssaal

Zentralstrasse 60

2501 Biel

20h00 **Repas**

Restaurant Stadthaus

Hauptstrasse 18

2560 Nidau

Le repas suivant la Conférence des présidents des partis est ouvert à tous les délégués. L'inscription au repas est **obligatoire**. Merci de nous confirmer votre présence **jusqu'au 7 janvier 2019**. Le repas est à régler sur place (forfait : menu et boissons). Les personnes qui s'inscrivent, mais qui ne participent finalement pas au repas seront facturées ultérieurement.

Saisissez l'opportunité de discuter avec les présidentes et présidents des partis !

Liste des hôtels

Voici une sélection des hôtels disponibles pour la nuitée du 11 au 12 janvier 2019. **Nous vous recommandons de réserver rapidement.**

Art Déco Hotel Elite****

Bahnhofstrasse 14

2501 Biel

www.elite-biel.com

Tel. +41 32 328 77 77

Hotel Drei Rosen***

Bözingenstrasse 51

2502 Biel

www.hoteldreirosen.net

Tel. +41 32 344 31 31

City Hotel Biel Bienne***

Aarbergstrasse 29

2503 Biel

www.cityhote-biel.ch

Tel. +41 32 327 27 27

Hotel Aruts**

Neuengasse 6

2502 Biel

www.hotel-artus-biel.ch

Tel. +41 32 323 02 36

Hotel Mercure Plaza Biel****

Neumarktstrasse 40

2502 Biel

www.mercure.com

Tel. +41 32 328 68 68

Hotel Metropol***

General-Dufour-Strasse 10

2502 Biel

www.metropol-biel.ch

Tel. +41 32 344 90 44

Programme du samedi 12 janvier 2019

Début : 10h30

- **Accueil par Pierre-Yves Grivel, président du PLR Berne**
- **Discours de notre présidente Petra Gössi**
- **Discours de notre conseillère fédérale Karin Keller-Sutter**
- **Recommandations de vote :**
 - › Initiative « contre le mitage »
 - › Loi fédérale sur la réforme fiscale et financement de l'AVS (Projet fiscal AVS)
 - › Développement de l'acquis de Schengen. Reprise de la directive 2017/853 sur la modification de la directive européenne sur les armes.
- **Adieux au conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann**
- **Mot de fin**

Fin de l'Assemblée des délégués prévue à 13h50 (suivie d'un apéritif)

Demandes à l'Assemblée des délégués

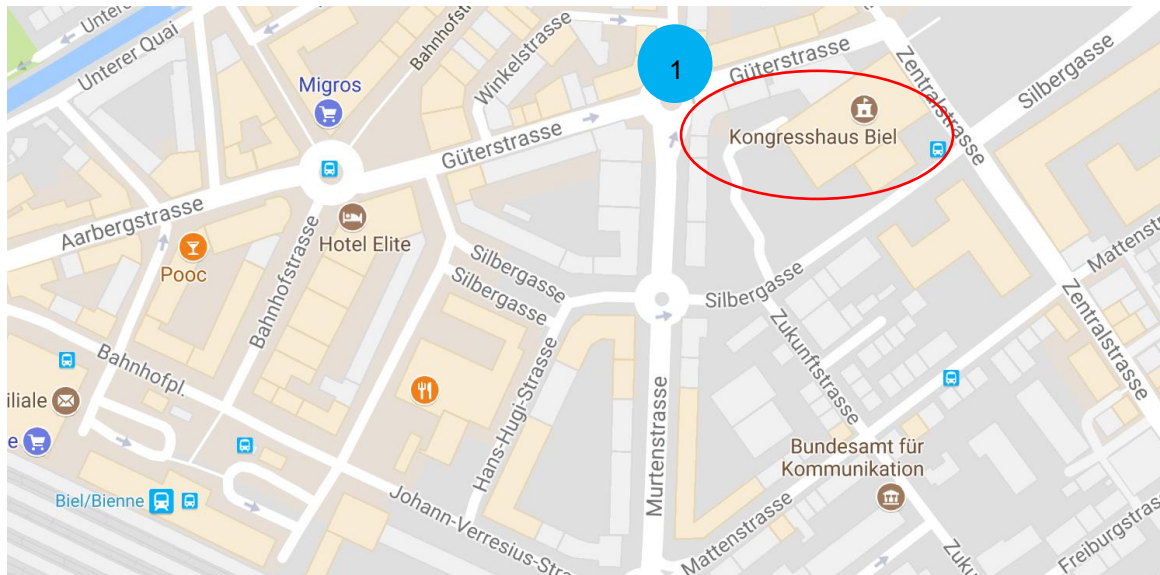
Conformément aux statuts, les délégués doivent faire parvenir leurs éventuelles demandes au secrétaire général une semaine avant l'Assemblée, afin que la Conférence des présidents des partis puisse se prononcer à ce sujet. Le président de l'Assemblée des délégués décide de la validité des demandes effectuées le jour même de l'Assemblée des délégués.

Nous vous prions d'adresser vos demandes au secrétaire général, Samuel Lanz, (lanz@fdp.ch) jusqu'au vendredi 4 janvier 2019, 12h00.

Discussion à l'Assemblée des délégués

Afin que le plus grand nombre possible de participants puisse prendre la parole lors de l'Assemblée des délégués, nous vous prions de bien vouloir respecter un temps de parole fixé à 1 minute/personne. Nous recommandons la prise de parole libre.

Plan de situation du Palais des Congrès de Bienne



CPP du 11 janvier et AD du 12 janvier 2019

1 Palais des Congrès
Zentralstrasse 60
2501 Bienne

Arrivée en véhicule privé :

Depuis Zurich/Lucerne/Bâle : Prenez l'autoroute A5 en direction de Bienne. Quittez l'A5 à la sortie 25a Bienne-Sud et continuez votre route en direction de Port. Tournez à droite et engagez-vous sur la Portstrasse. Au rond-point, prenez la troisième sortie, direction Centre. Poursuivez votre route sur la Brüggstrasse. Tournez à gauche, et engagez-vous sur la Kreuzplatz. Prenez ensuite à droite, sur la Zentralstrasse. Après environ 350m, le Palais des congrès se situe sur votre gauche.

Depuis Lausanne/Genève/Neuchâtel : Prenez l'autoroute A5 en direction de Bienne. L'A5 devient la Route 5. Poursuivez votre route sur la Route 5 en direction de Bienne. Au rond-point, prenez la première sortie, Ländterstrasse, direction Berne/Aarberg/Ins/Nidau. Tournez ensuite complètement à gauche et engagez-vous sur l'Aarbergstrasse. Continuez sur cette route. Au rond-point, prenez la deuxième sortie et engagez-vous sur la Güterstrasse. Tournez ensuite à droite sur la Zentralstrasse. Le Palais des congrès se situe sur votre droite.

Depuis Berne : Prenez l'autoroute A6 en direction de Bienne/Schönbühl. La A6 devient la A5. Poursuivez votre route sur la Bernstrasse. Tournez ensuite à gauche et engagez-vous sur la Keltenstrasse. Tournez à gauche, sur la Bielstrasse, puis à droite, sur la Gurnigelstrasse. Au rond-point, prenez la troisième sortie et engagez-vous sur la Murtenstrasse. Au second rond-point, prenez la première sortie, vers la Silbergasse. Tournez ensuite à gauche et engagez-vous sur la Zentralstrasse. Le Palais des congrès se situe sur votre gauche.

Parking : Parking du Palais des Congrès (500 places), parking de la gare (325 places), parking couvert Altstadt (283 places)

Voyage en transports publics

Train vers Bienne



	dép.	arr.		dép.	arr.
Bâle	08:31	09:43	Lucerne	08:05	09:43
Berne	09:13	09:38	Neuchâtel	09:26	09:43
Coire	07:09	09:43	Schaffhouse	07:21	09:43
Genève	08:15	09:43	St. Gall	07:25	09:43
Lausanne	08:30	09:43	Zurich	08:30	09:43

Train depuis Bienne

	dép.	arr.		dép.	arr.
Bâle	14:49	15:53	Lucerne	14:46	16:05
Berne	14:52	15:18	Neuchâtel	14:45	15:21
Coire	14:46	17:22	Schaffhouse	14:46	16:43
Genève	14:45	16:40	St. Gall	14:46	17:22
Lausanne	14:45	15:45	Zurich	14:46	15:56

Le Palais des Congrès se situe à 10 minutes à pied de la gare de Bienne

Garderie

Nous mettons à votre disposition une garderie pour les enfants âgés de 1 à 7 ans. Un petit programme leur est organisé. Merci de bien vouloir nous renvoyer le formulaire ci-joint ou de nous informer par mail en écrivant à roesch@fdp.ch avant le dimanche 23 septembre 2018 au plus tard.

Save the date:

4 mai 2019	AD
22 juin 2019	AD
31 août 2019	Journée du PLR

Contact et informations

PLR. Les Libéraux-Radicaux

Tanja Rösch
Secrétariat général Tél. 031 320 35 35
Neuengasse 20
Case postale roesch@fdp.ch
3001 Berne www.plr.ch

PLR

Les Libéraux-Radicaux

Joyeux Noël

Fêtons ensemble.

**Démarrez l'année
avec succès !**

www.plr.ch

